



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 723-3**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 8 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 723-3**    **RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « E » DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR Y AJOUTER LE MONTANT A PAYER POUR L'ÉVALUATION DE LA VALEUR D'UN TERRAIN POUR LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS.**

QUE l'objet du règlement numéro 723-3 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 723-3 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 723-3 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)  
ce 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---